

BIENTRAITANCE ET DROITS DU PATIENT

➤ OBJECTIFS

Cette formation a comme objectif de :

La loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé officialise l'existence d'un droit des patients. Cette évolution, qui induit des changements de comportement à leur niveau (plus exigeants...), nécessite l'évolution des pratiques du personnel hospitalier.

NATURE ET CHAMP DE L'INTERVENTION

Une démarche participative : tous les agents concernés sont partie prenante de l'action,

Une démarche rationnelle : progression par objectifs avec acquisition et maîtrise des outils et techniques nécessaires à la réalisation de chaque phase,

Une pédagogie : essentiellement participative qui s'appuiera sur le principe de la Formation/Action, c'est-à-dire que les apports didactiques se feront en fonction des objectifs, des attentes et de la progression des participants. Le rôle des intervenants sera de favoriser l'élaboration de documents et la production de propositions concrètes, concernant l'objet de cette action

- Sensibiliser les équipes à la réglementation sur les droits du patient et de la bientraitance
- Permettre à ces participants d'en cerner les conséquences
- Favoriser l'auto questionnement pour faire évoluer les pratiques

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP :

Contactez notre référent Handicap :

Didier LECLERC

06 51 67 97 10

didierleclerc@medicalys-formation.fr

MODALITE ET LIEU :

Formation présentielle en inter ou intra-entreprise

PREREQUIS :

Maîtrise de la langue française

Cadre de santé

PREREQUIS TECHNIQUE :

Connexion internet (ADSL minimum) - Ordinateur

DUREE HORAIRE ET DATES :

3 jours ou 21 heures

PUBLIC :

Professionnels de santé, soignants, ASH.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Mini 8 – Maxi 12

REF : OGF.019

JOUR 1 :

1/INTRODUCTION

Pourquoi la culture soignante positionne le résident en posture de soumission ?

Origine du mot patient

Patient : celui qui est patient, qui patiente.

Origines du médecin : Demi dieu dans la mythologie grecque

Synthèse : héritage culturel : le patient attend, doit être patient il est soumis.

Changement de culture et culture de bienveillance

2/DROITS INDIVIDUELS

Fondement du droit à la santé

Charité

Charité => Assistance => Assistance Publique =>Service Public

Droit de la santé droit à la santé

Du droit à la santé au droit des patients

PRINCIPE FONDATEUR DE TOUS LES TEXTES

CONSTITUTION ET BLOC DE CONSTITUTION

L'apport majeur du préambule de la constitution de 1946

- CODE CIVIL : articles 9, 16, 16-3...
- Code de déontologie de 1995
- Charte du patient hospitalisé Annexée à la circulaire ministérielle n°95-22 du 6 mai 1995 relative aux droits des patients hospitalisés
- Loi juillet 1999 CMU
- Loi du 2 janvier 4 mars 2002

RESPECT DE LA DIGNITE

- Définition de la dignité
- Inscription dans la constitution, le code civil, le CSP
- Les chartes

DROIT A L'INFORMATION

- Information sur l'état de santé, investigations, risques.
- Information loyale claire et appropriée
- Droit à l'information et incapacités
- Accès au dossier de soins
- Modalités de communication

DROIT AU CONSENTEMENT AUX SOINS

- Respect de la volonté du patient et consentement aux soins
- Consentement des mineurs
- Consentement des personnes hors d'état d'exprimer leur volonté
- Refus de soins

LE RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET LE SECRET PROFESSIONNEL

- Droit au secret des informations
- Le secret Absolu
- Un secret partagé par tous les professionnels

DROIT A UNE FIN DE VIE DIGNE

- Droit a une prise en charge de la douleur : loi du 4 mars 2002
- Droits à l'accès aux soins palliatifs : 9 juin 1999
- Droits des malades en fin de vie : loi Leonetti

- Refus de l'obstination déraisonnable
- Renforcement du rôle de la personne de confiance
- Statut juridique des directives anticipées

JOUR 2 :

3/ PARTICIPATION DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE

- Rôle des associations
- CRUQPEC
- Conseil de vie sociale

4/ CERTIFICATION ET CULTURE DE BIENTRAITANCE

- Recommandations de bonnes pratiques
- Gestion des risques et création de groupes de travail « bientraitance » au sein des établissements
- Mise en œuvre de la culture de bientraitance :
 - Questionnaire relatif à l'organisation de la structure
 - Questionnaire en direction du personnel relatif à leur pratique personnelle
 - Réunion pluridisciplinaire et questionnement éthique

JOUR 3 :

5/ LOIS DE BIOETHIQUE

1. Pourquoi une formation sur les droits
2. Rapport Gaddi
3. Questionnaire relatif à la connaissance des droits
4. Apport conceptuel

Historique

- Contexte d'évolution des droits
- Principe constitutionnel : Respect de la dignité
- Droits qui en découlent

Film « *Comment maltraiter un vieillard en institution ?* »

Méthodologie :

- Lien entre éléments du film et droits du patient
- Questionnement et lien avec les situations pratiques
- Respect du consentement et refus de soins
- Le secret
- Droit à l'information
- Droits à participer : CRUQPEC, Conseil de vie sociale
- Droit à l'information Liberté d'aller et venir
- Respect de la vie privée Respect de la vie affective
- Droits à une fin de vie digne Communication du dossier
- Traçabilité et droits de patients

FILM BIENTRAITANCE

Méthodologie :

- Lien avec les droits des patients
- Lien avec des situations vécues sur le terrain

1 - les formes de maltraitance classification

- Maltraitance active, passive
- Risques d'abus de pouvoir
- Méconnaissance des handicaps
- Banalisation des comportements maltraitants

2 - repérer les risques de maltraitance

- Dispositif légal et réglementaire
- Articles du code pénal
- La protection des informations nominatives

Droits du patient : loi du 2 janvier 2002 et du 04 03 2002

- Processus de signalement
- Rédaction d'un rapport
- Analyse des faits, cellule de crise
- Accompagnement de la victime

Exemples de jurisprudence

Démarches de soins

BIENTRAITANCE

Questionnaire relatif à l'organisation

- Réflexion sur l'organisation de la structure
- Représentation vieillesse
- Représentation de la toute-puissance soignante

Questionnement éthique à mettre en œuvre au quotidien

Questionnaire individuel relatif à sa propre pratique

Lien avec les droits

Lien avec des situations de terrain

Jurisprudences

Questionnaire sur les droits

METHODES PEDAGOGIQUE ET IDENTIFICATION DES AXES DE TRAVAIL :

- Recueil des attentes des participants
- Travail de groupe : 3 cas concrets
- Questionnaires d'évaluations de connaissances en début et en fin de formation

Apports conceptuels

- Droits des patients.
 - Culture de bientraitance (questionnaires, analyse de films, mise en lien avec les cas rencontrés sur le terrain)
 - Analyse de pratiques : Liens entre expériences de terrain de la formatrice, professionnels en formation et ces cas
 - Peines encourus par les professionnels en cas de maltraitance, jurisprudences : Jugements et peines
 - Remise de documentation papier
 - Lien au fur et à mesure avec les attentes des professionnels
 - Lien entre les droits, le rôle CRUQPEC, et le conseil de vie sociale
- FILMS

EVALUATIONS

- Evaluation de niveau préformation par qcm
- Evaluation de l'atteinte des objectifs visés à travers un qcm
- Evaluation de la satisfaction à chaud à travers un questionnaire est réalisée « à chaud » de manière individuelle,
- En groupe de manière orale et en présence - si possible - d'un représentant de la structure.
- Une synthèse des points clefs est rédigée par le formateur à la fin de la formation à l'attention du Directeur de la structure
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera remis aux stagiaires ayant effectué l'intégralité de la formation.
- Une évaluation à froid sera envoyé à 90 jours à la direction de la structure et/ou aux apprenants si nécessaire
- Bilan avec le formateur en fin de formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

- Est animée par un Cadre supérieur de santé.

MATERIEL :

- PC portable
- Ecran
- Power point
- Paper Board

(Formation dans votre établissement possible si le nombre de stagiaires est suffisant)

TARIF DE LA FORMATION SUR DEVIS – DETAIL DANS LA CONVENTION DE FORMATION

SAS MEDICALYS FORMATION

27 Route de Cannes – 06650 OPIO

Tél : 09.80.42.18.53

@ : direction@medicalys-formation.fr

SIRET : 902 283 340 000 13

APE : 8559 A

Numéro de Déclarant d'Activité de Formation Professionnelle :

93 06 09371 06

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Certification Qualiopi N°QUA-21060103

Elaboration du document	Validation du document
Didier LECLERC OGF.019 2022-1	Didier LECLERC – Président Validé le 01/02/2022

